

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

## Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019\_CS\_8-DE

# Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 08** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

## Objet: ESPACE VALLEEN - CHEF DE PROJET ESPACE VALLEEN

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

### Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

### Avaient donné pouvoir :

#### Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER
Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON
Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX
Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI
Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI
Nadine CURNIER à Christian CHENEZ
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON
Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN
Patrick ANDRE à Claude BADOC
Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Gilles MOYNE à Mireille BOR

Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON

Frédéric SACCO à Paul FABRE

#### Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS

Messieurs Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Câtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Luberon, Marais Ucotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Réims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Olse-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Arlégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019\_CS\_8-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif C.2.1 et C.2.2 ;

Vu la délibération 2015CS105 du comité syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 approuvant le plan de financement associé au projet « Espace Valléen » ;

Vu la convention cadre Région PACA-ETAT- Parc du Luberon de juin 2017;

Vu la convention multi-partenariale EPCI-Parc du Luberon du 25 février 2016 ;

Vu la délibération 2018BS130 du bureau syndical en date du 20 décembre 2018 approuvant le plan de financement de l'animation du programme Espace Valléen Luberon Lure portée par le Parc du Luberon pour 2019 ;

Considérant la modification apportée par la Région sur le plan de financement voté par délibération 2018BS130 le 20 décembre 2018;

Considérant cette modification (financement du livret de 32 pages) comme favorable au nouveau plan de financement proposé dans le projet de délibération ci-après ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'animation du programme Espace Valléen Luberon Lure portée par le Parc du Luberon pour l'année 2019 :

• Dépenses € TTC	
Salaire chargé du chef de projet	43 900
Livret 32 p. projets Espace Valléen Luberon Lure	2 214
TOTAL	46 114
Recettes € TTC	
FEDER POIA*	17 230
FNADT CIMA	9 223
REGION	9 223
Participation Parc (ingénierie)	10 438
TOTAL	46 114

<sup>\*</sup> Avenant à la convention FEDER POIA n°PA0005495 du 21/02/2017 pour prolongation de l'action et report des crédits non consommés entre 2016 et 2018 sur l'année 2019

- MANDATE Madame la Présidente pour solliciter les partenaires financiers conformément au plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

60, Place Jean Jaurès

Dominique SANTONI

4 42 00 EOX